

eau
métropole
ROUENNORMANDIE

NOTE LIMINAIRE - ANNEXES
2020

www.metropole-rouen-normandie.fr



métropole
ROUENNORMANDIE

ANNEXE I

Factures types

Dans les annexes sont présentées 6 différentes factures types. Chaque facture type correspond au regroupement de communes qui répond aux mêmes critères de tarification en 2020.

Pour rappel, la tarification 2020/2021 pour le service de l'eau et d'assainissement varie selon :

- Le zonage de pollution domestique (base, moyenne, renforcé) pour lequel les tarifs (assiette et le taux) sont défini par l'Agence de l'Eau et réponde au XI programme pour la période 2019-2024.
- Mode de gestion (régie, Délégation de Service Public dont le dernier contrat est arrivé échéance de 31/12/2020)
- Le système d'assainissement (collectif et non collectif)
- Tarifs distincts pour la consommation de l'eau sur le secteur d'Elbeuf pour lequel les tarifs ne sont pas encore harmonisés avec le reste de la Métropole. Sur ce secteur, la MRN a décidé depuis l'année 2016 la mise en place de la tarification progressive et l'harmonisation de tarifs sur un lissage de 5 années. En 2021, le prix est harmonisé avec le reste de la Métropole.

AMFREVILLE-LA-MIVOIE

ANNEVILLE-AMBOURVILLE

BARDOUVILLE

BELBEUF

BERVILLE-SUR-SEINE

CANTELEU

DUCLAIR

ÉPINAY-SUR-DUCLAIR

GOUY

GRAND-COURONNE

GRAND QUEVILLY

HAUTOT-SUR-SEINE

HÉNOUVILLE

LA BOUILLE

LES-AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN

LE TRAIT

MONT-SAINT-AIGNAN

MOULINEAUX

OISSEL

PETIT-COURONNE

PETIT-QUEVILLY

QUEVILLON

ROUEN

SAHURS

SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR

SAINT-AUBIN-CELLOVILLE

SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE

SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

VAL-DE-LA-HAYE

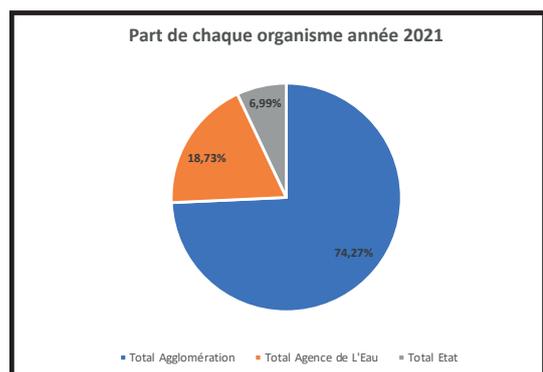
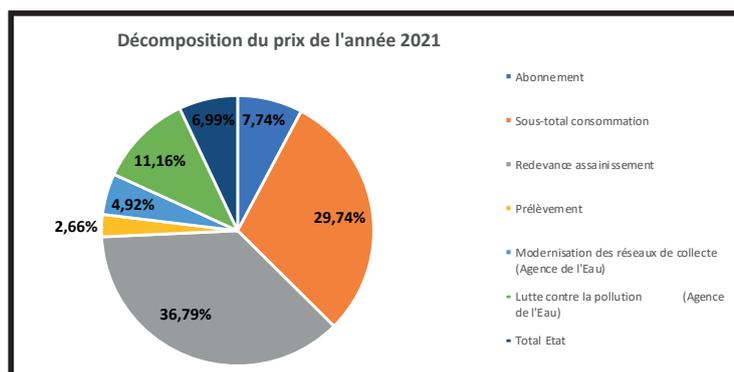
YAINVILLE

YMARE

Facture 120 m³

Zone de pollution : **renforcée** : tarifs **0.42 € /m³**

	Base	2021		2020	Part de chaque organisme		Variation des prix 2020/2021
		Tarif	Montant	Montant	2020	2021	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	34,95	34,95	34,10	7,70%	7,74%	
Consommation	40	0,95	37,89	36,96			
	60	1,13	67,96	66,31			
	20	1,42	28,48	27,78			
Sous-total consommation	120		134,33	131,05	29,60%	29,74%	
Total Eau			169,28	165,15	37,30%	37,48%	
Redevance assainissement	120	1,3845	166,14	162,08	36,61%	36,79%	
Total Agglomération			335,42	327,24	73,90%	74,27%	2,50%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,100	12,00	12,00	2,71%	2,66%	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,185	22,20	22,20	5,01%	4,92%	
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,420	50,40	50,40	11,38%	11,16%	
Total Agence de L'Eau			84,60	84,60	19,11%	18,73%	0,00%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,74	12,52			
TVA 10%	10,00%		18,83	18,43			
Total Etat			31,58	30,94	6,99%	6,99%	
TOTAL HT			420,02	411,84			
TOTAL TTC			451,59	442,78	100%	100%	1,99%



BIHOREL

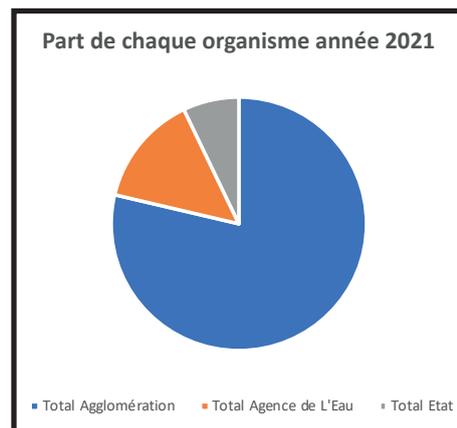
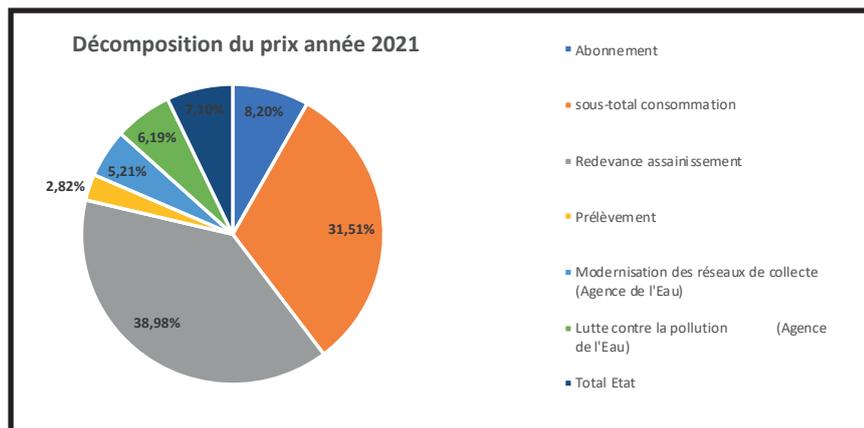
BOIS GUILLAUME
BONSECOURS
BOOS
DARNÉTAL
DÉVILLE-LES-ROUEN
FONTAINE-SOUS-PRÉAUX
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE
HOUPEVILLE
ISNEAUVILLE
LE-HOULME
LE MESNIL-ESNARD

MALAUNAY
MAROMME
MONTMAIN
NOTRE-DAME-DE- BONDEVILLE
RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER
SAINT-AUBIN-ÉPINAY
SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL
SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS
SAINT-MARTIN-DU-VIVIER
LA NEUVILLE CHANT D'OISEL
QUEVREVILLE-LA-POTERIE

Facture 120 m³

Zone de pollution : **base** : tarifs **0.22 € /m³**

	Base	2021		2020	Part de chaque organisme		Variation des prix 2020/2021
		Tarif	Montant	Montant	2020	2021	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	34,95	34,95	34,10	8,17%	8,20%	
Consommation	40	0,9472	37,89	36,96			
	60	1,1327	67,96	66,31			
	20	1,4238	28,48	27,78			
sous-total consommation	120		134,33	131,05	31,39%	31,51%	
Total Eau			169,28	165,15	39,56%	39,71%	
Redevance assainissement	120	1,3845	166,14	162,08	38,83%	38,98%	
Total Agglomération			335,42	327,24	78,39%	78,69%	2,50%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00	2,87%	2,82%	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,1850	22,20	22,20	5,32%	5,21%	
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,2200	26,40	26,40	6,32%	6,19%	
Total Agence de L'Eau			60,60	60,60	14,52%	14,22%	0,00%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		11,42	11,20			
TVA 10%	10,00%		18,83	18,43			
Total Etat			30,26	29,62	7,10%	7,10%	
TOTAL HT			396,02	387,84			
TOTAL TTC			426,27	417,46	100%	100%	2,11%



ELBEUF

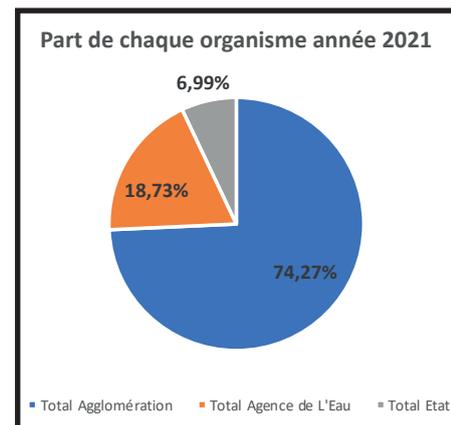
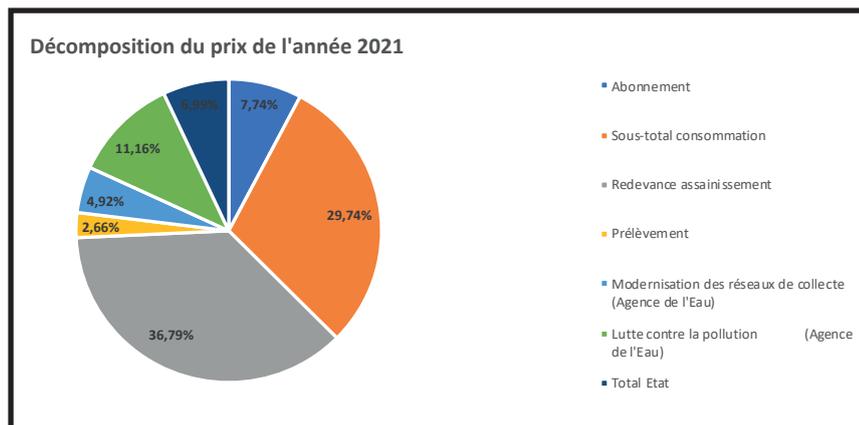
CAUDEBEC-LES-ELBEUF
CLÉON
FRENEUSE
LA LONDE
ORIVAL

SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF
SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF
SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL
TOURVILLE-LA-RIVIÈRE

Facture 120 m³

Tarifs distincts pour la consommation de l'eau sur le secteur d'Elbeuf en 2020
Zone de pollution : **renforcée** : tarifs **0.42 € /m³**

	Base	2021		2020	Part de chaque organisme		Variation des prix 2020/2021
		Tarif	Montant	Montant	2020	2021	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	34,95	34,95	34,10	7,70%	7,74%	
Consommation	40	0,9472	37,89	38,08			
	60	1,1327	67,96	66,17			
	20	1,4238	28,48	26,79			
Sous-total consommation	120		134,33	131,05	29,60%	29,74%	
Total Eau			169,28	165,15	37,30%	37,48%	
Redevance assainissement	120	1,3845	166,14	162,08	36,61%	36,79%	
Total Agglomération			335,42	327,23	73,90%	74,27%	2,50%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00	2,71%	2,66%	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,1850	22,20	22,20	5,01%	4,92%	
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40	11,38%	11,16%	
Total Agence de L'Eau			84,60	84,60	19,11%	18,73%	0,00%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,74	12,52			
TVA 10%	10,00%		18,83	18,43			
Total Etat			31,58	30,94	6,99%	6,99%	
TOTAL HT			420,02	411,83			
TOTAL TTC			451,59	442,78	100%	100%	1,98%



JUMIÈGES

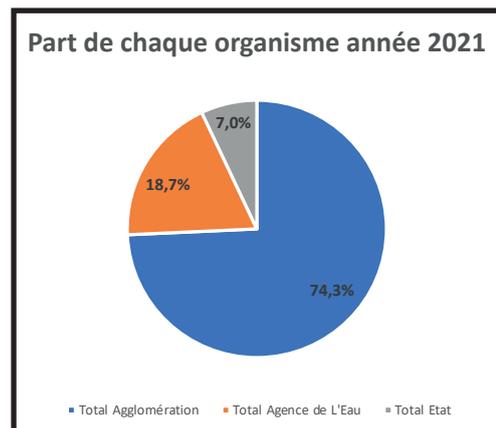
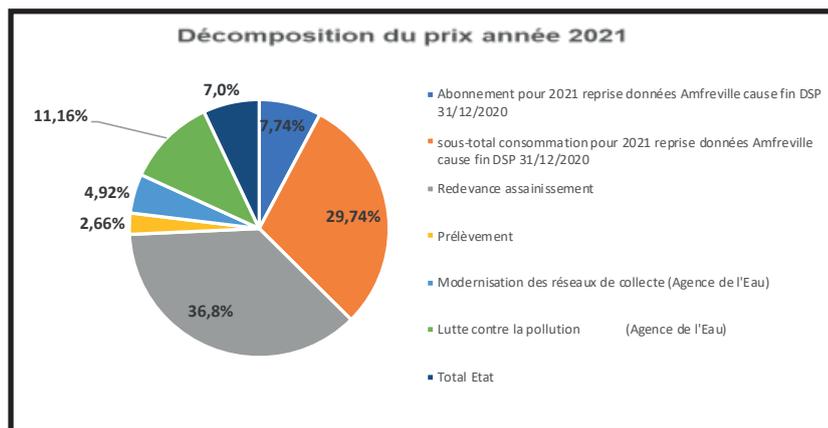
MESNIL-SOUS-JUMIÈGES

Facture 120 m³

Mode de gestion : **DSP en 2020, régie à partir de 1^{er} janvier 2021**

Zone de pollution : **renforcée** : tarifs **0.42 € /m³**

	Base	2021		2020	Part de chaque organisme		Variation des prix 2020/2021
		Tarif	Montant	Montant	2020	2021	
Part revenant à l'Exploitant (Lyonnaise)							
Abonnement pour 2021 reprise données Amfreville cause fin DSP 31/12/2020	1	34,95	34,95	35,40	8,00%	7,74%	
consommation	40	0,95	37,89				année non comptable cause fin DSP
	60	1,13	67,96				
	20	1,42	28,48				
sous-total consommation pour 2021 reprise données Amfreville cause fin DSP 31/12/2020	120		134,33	64,51	14,57%	29,74%	
Total eau (année 2021) total Exploitant (année 2020)			169,28	99,91	22,6%	37,5%	69,43%
Part revenant à la Collectivité					22,6%	37,5%	
DSP : redevance investissement eau (supprimée fin 2020)	120		0,00	65,24	14,7%		année non comptable cause fin DSP
Redevance assainissement	120	1,3845	166,14	162,08	36,6%	36,8%	
Total Agglomération			335,42	227,33	51,3%	74,3%	47,55%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00	2,71%	2,66%	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,1850	22,20	22,20	5,01%	4,92%	
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40	11,38%	11,16%	
Total Agence de L'Eau			84,60	84,60	19,1%	18,7%	0,00%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,74	12,52			
TVA 10 %	10,00%		18,83	18,43			
Total Etat			31,58	30,94	7,0%	7,0%	
TOTAL TTC			451,59	442,78	100%	100%	1,99%



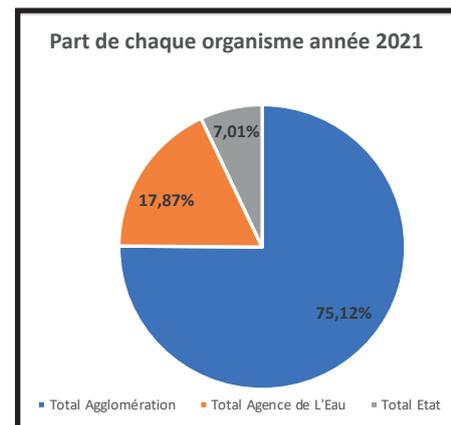
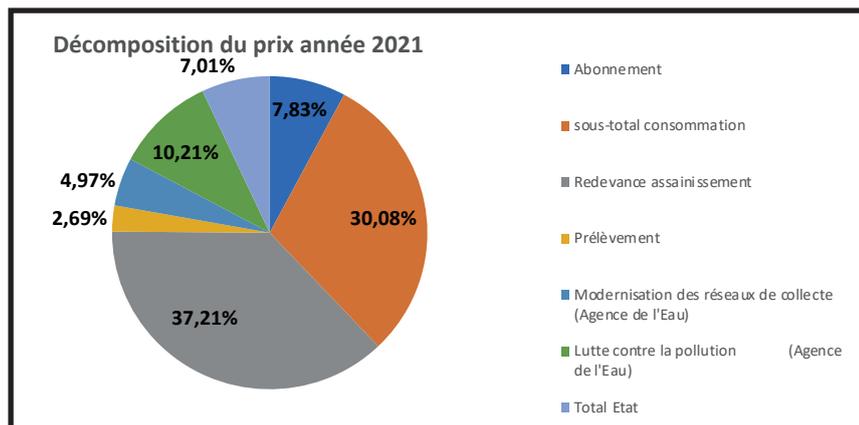
SAINT-PAËR

SAINT-PIERRE-DE-VARENDEVILLE

Facture 120 m³

Zone de pollution : **moyenne** : tarifs **0.38 € /m³**

	Base	2021		2020	Part de chaque organisme		Variation des prix 2020/2021
		Tarif	Montant	Montant	2020	2021	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	34,95	34,95	34,10	7,79%	7,83%	
Consommation	40	0,9472	37,89	36,96			
	60	1,1327	67,96	66,31			
	20	1,4238	28,48	27,78			
sous-total consommation	120		134,33	131,05	29,94%	30,08%	
Total Eau			169,28	165,15	37,73%	37,91%	
Redevance assainissement	120	1,3845	166,14	162,08	37,03%	37,21%	
Total Agglomération			335,42	327,24	74,76%	75,12%	2,50%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00	2,74%	2,69%	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,1850	22,20	22,20	5,07%	4,97%	
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,3800	45,60	45,60	10,42%	10,21%	
Total Agence de L'Eau			79,80	79,80	18,23%	17,87%	0,00%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,48	12,25			
TVA 10%	10,00%		18,83	18,43			
Total Etat			31,31	30,68	7,01%	7,01%	
TOTAL HT			415,22	407,04			
TOTAL TTC			446,53	437,72	100%	100%	2,01%



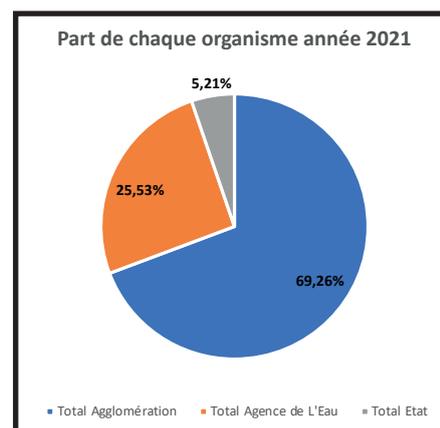
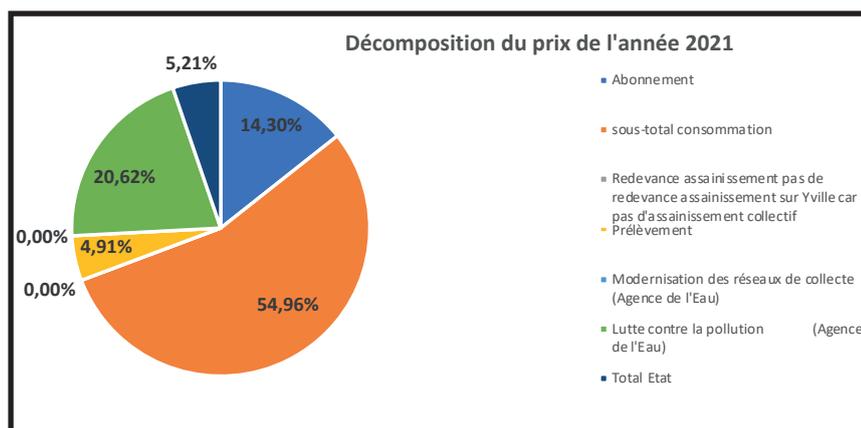
YVILLE-SUR-SEINE

Facture 120 m³

Assainissement NON collectif

Zone de pollution : **renforcée** : tarifs **0.42 € /m³**

	Base	2021		2020	Part de chaque organisme		Variation des prix 2020/2021
		Tarif	Montant	Montant	2020	2021	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	34,95	34,95	34,10	14,20%	14,30%	
Consommation	40	0,9472	37,89	36,96			
	60	1,1327	67,96	66,31			
	20	1,4238	28,48	27,78			
sous-total consommation	60		134,33	131,05	54,59%	54,96%	
Total Eau			169,28	165,15		69,26%	
Redevance assainissement	120	0,0000	0,00	0,00		0,00%	
Total Agglomération			169,28	165,15	68,79%	69,26%	2,50%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00	5,00%	4,91%	
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,1850	0,00	0,00	0,00%	0,00%	
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40	20,99%	20,62%	
Total Agence de L'Eau			62,40	62,40	25,99%	25,53%	0,00%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,74	12,52			
TVA 10%	10,00%		0,00	0,00			
Total Etat			12,74	12,52	5,21%	5,21%	
TOTAL HT			231,68	227,55			
TOTAL TTC			244,42	240,07	100%	100%	1,81%



ANNEXE II

Bilan éducation eau

Des programmes pédagogiques destinés aux scolaires et périscolaires

<p>Les programmes pédagogiques sur l'eau, proposés par la Métropole, peuvent s'intégrer dans les classes d'eau des enseignants, aidées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il est à noter qu'un appel à projets relatif à la préservation de la ressource en eau et au jardinage durable</p>	<p>est lancé chaque année. Jusqu'à 6 projets d'école sont sélectionnés. Les animateurs de l'éducation à l'environnement de la Métropole accompagnent les élèves et les enseignants dans la mise en œuvre de leurs objectifs tout au long de l'année scolaire.</p>
---	---

Les programmes d'accompagnement

1/ Animation scolaire « Nos consommations d'eau » (cycle 3 et périscolaire)

Objectifs

- Prendre conscience des différentes utilisations que l'on fait de l'eau et des quantités d'eau consommées par un foyer - Connaître les produits respectueux de l'eau et leurs caractéristiques
- Comprendre l'effet des produits qui polluent l'eau
- Prendre conscience des inégalités face à la ressource
- Connaître les dispositifs d'épuration de l'eau
- Identifier et comprendre les gestes respectueux de l'eau- Connaître les acteurs de l'eau

Contenu

- Animation « consommation d'eau » en classe
- Visite d'une usine de traitement d'eau potable- Une enquête sur les consommations d'eau et son gaspillage au sein de l'école
- Visite d'une station d'épuration

22 animations en classe ont été réalisées pour 542 élèves

25 visites des usines de traitement d'eau potable pour 621 élèves

Sur le même programme nous avons également sensibilisé 141 personnes en situation de précarité



2/ Animation scolaire « cycle de l'eau » en classe

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Connaître le cycle naturel de l'eau et ses variantes- Comprendre la complexité de la circulation de l'eau dans la nature- Comprendre la notion de bassin versant- Connaître et observer différents états de l'eau- Comprendre ce qui les fait passer de l'un à l'autre- Connaître les acteurs de l'eau	Animations prévues annulées pour raisons sanitaires
------------------	---	--

3/ Animation scolaire « parcours d'une goutte d'eau sale » en classe

Objectifs

- Connaître le parcours des eaux usées
- Savoir comment éviter de polluer les eaux
- Connaître les acteurs de l'eau

2 animations en classe ont été réalisées pour 61 élèves

L'appel à projet scolaire « L'eau dans l'école »

Ce programme pédagogique, lorsqu'il a été mis en œuvre en Afrique a rencontré un franc succès. Il s'appuyait alors sur les projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et l'assainissement soutenus par la MRN. L'appel à projet n'ayant pas été reconduit, aucun projet d'adduction d'eau et d'assainissement n'a été financé par la MRN en 2019. Afin de poursuivre la coopération pédagogique, la Métropole souhaite mettre à disposition ce programme pédagogique auprès d'un plus grand nombre d'ONG, notamment celles qui mènent des projets soutenus par l'AESN sous forme numérique avec une formation des membres des ONG pour l'utilisation des outils pédagogiques. Du fait de la crise, ce projet a pris du retard en 2020.

4/ Stand grand public « bar à eau »

Objectifs

- Comprendre que l'eau de robinet est de qualité

5 animations en classe ont été réalisées pour 117 personnes

L'appel à projet scolaire « jardiner autrement »

Objectifs des actions

Connaissances

- Appliquer et comprendre les pratiques éco-responsables au jardin potager
- Être conscient des dangers des pesticides en préconisant la lutte biologique
- Stimuler l'intérêt pour la nature et la préservation de l'eau
- Connaître et comprendre l'importance des saisons au jardin

Compétences

- Être conscient de l'importance de la biodiversité dans le jardin et savoir la protéger
- Être capable d'analyser les caractéristiques d'un terrain
- Savoir choisir les plantes adaptées au sol et au climat
- Connaître et savoir utiliser les outils de jardin

Comportements

- Adopter une attitude éco-citoyenne
- Participer à la protection de l'environnement
- Être capable de s'orienter vers une alimentation saine
- Favoriser le travail collectif

Contenu du module jardinage :

- Des animations en classe et au jardin avec l'éco-ambassadeur de la Métropole,
- Des sensibilisations aux pratiques du jardinage durable destinées aux enseignants,
- Des fiches pédagogiques d'aide pour les enseignants concernant les différentes thématiques abordées,
- Dotation d'un composteur et d'un récupérateur d'eau de pluie (après accord de la Mairie),
- Une visite d'un jardin ouvrier organisée au cours de l'année scolaire



1



2

6 écoles retenues pour l'organisation de 17 ateliers en 2020. 411 élèves sensibilisés, ainsi que 6 formations pour 14 enseignants (2 années scolaires)

Photo n°1 : plantations dans un jardin

Photo n°2 : planning des tâches à réaliser au jardin

ANNEXE III

Agence de l'eau

Édition avril 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et d'assainissement, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer ou restaurer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau).

Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 679 millions d'euros dont plus de 583 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



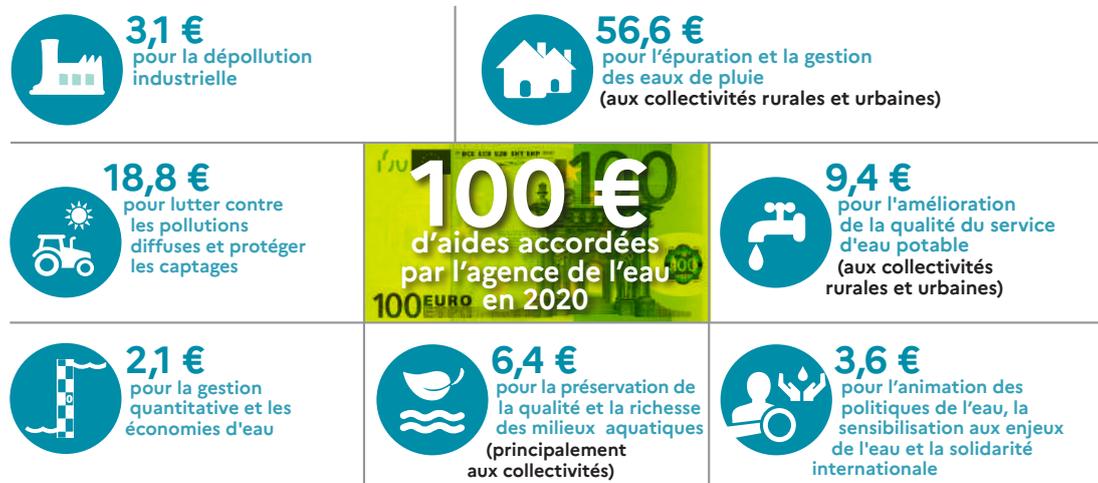
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

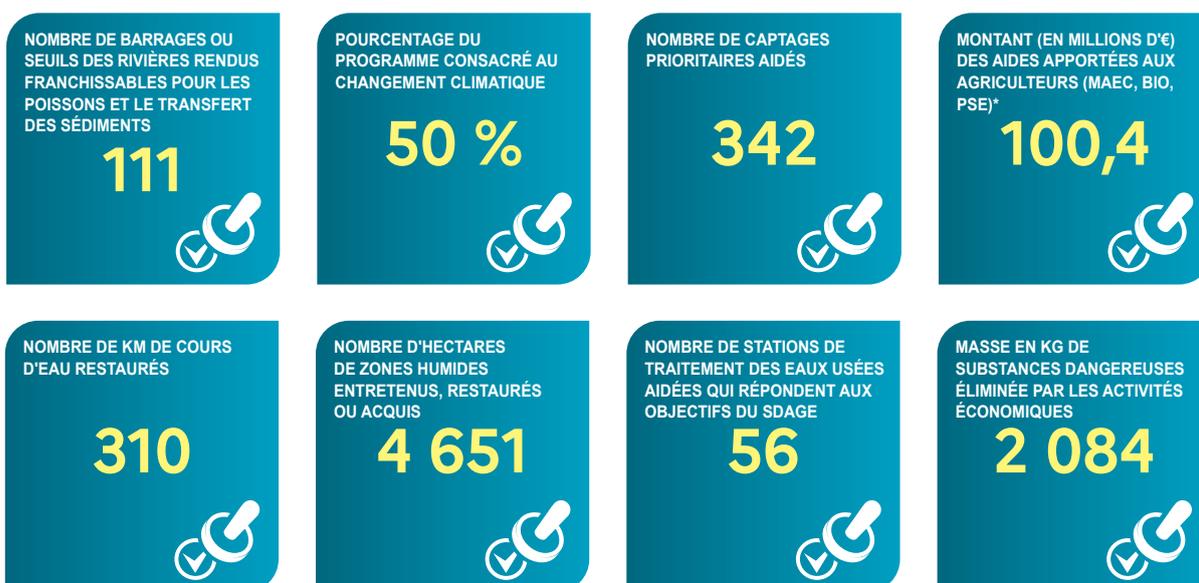
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Seine-Normandie.
2020 est la seconde année du programme "Eau & climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du programme d'intervention "Eau & climat" 2019-2024 et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les investissements, les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

LES EAUX USÉES : UN INDICATEUR DANS UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA CODIV-19

Le projet d'Observatoire épidémiologique dans les eaux usées (Obépine), lancé en juillet 2020 par un collectif de chercheurs, vise à réaliser un suivi en temps réel des traces du virus Sars-Cov-2 dans les eaux usées sur le territoire national afin d'anticiper les évolutions de la pandémie et de caractériser les populations sources de virus pour mieux orienter les politiques publiques.

Ce réseau est mis en œuvre dans une trentaine de stations d'épuration du bassin Seine-Normandie pour lequel les enjeux sont forts compte tenu du niveau de circulation du virus et de la densité de population.

L'agence de l'eau peut accompagner financièrement les collectivités souhaitant participer à la remontée de données d'informations sur la présence du SARS-CoV2 dans les eaux usées dans le cadre du projet de recherche national « Obépine », en complément du réseau national.

L'intérêt de l'agence de l'eau pour la mise au point de nouvelles méthodes de suivi des virus entériques ou plus particulièrement du virus Sars-Cov-2 (responsable de la COVID-19) dans le cadre du projet d'Observatoire épidémiologique (Obépine) dans les eaux usées témoigne de sa volonté de soutenir l'innovation et la recherche dans le domaine de la santé environnementale.

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le 14 octobre 2020, le projet de SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027, et son programme de mesures associé.

Le projet de SDAGE est soumis à la consultation du public et des assemblées du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. Le projet de SDAGE affiche un objectif ambitieux : amener 52 % des cours d'eau du bassin en bon état écologique à l'horizon 2027, contre 32 % aujourd'hui.



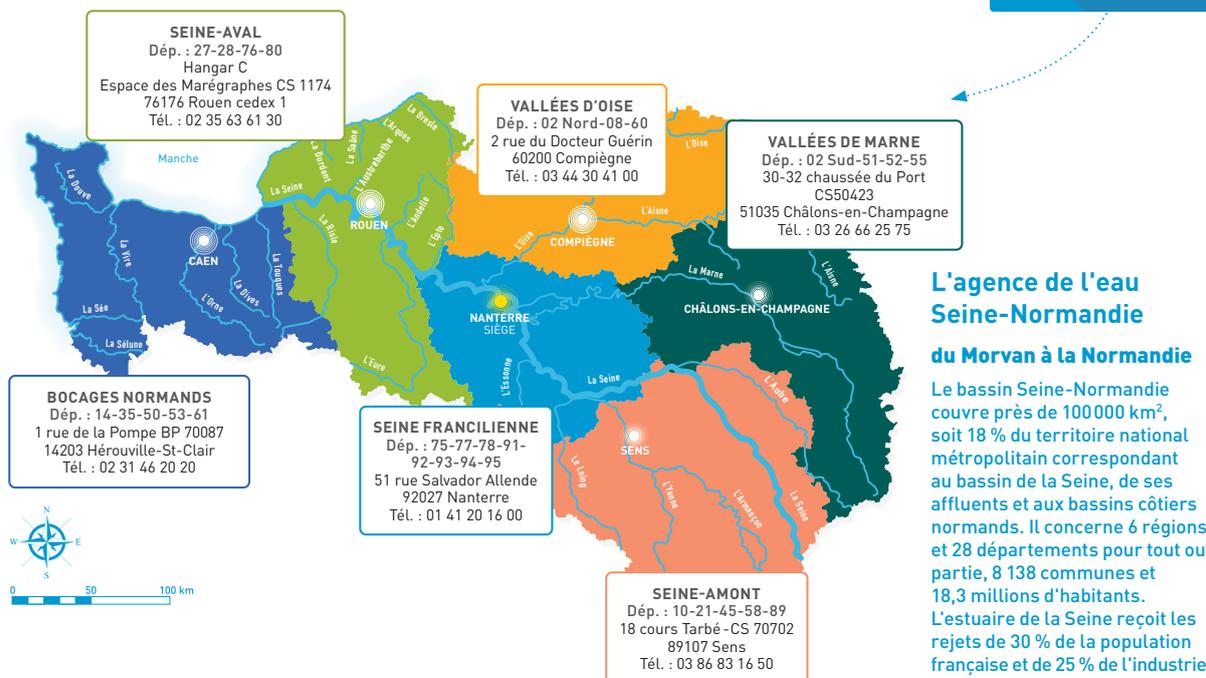
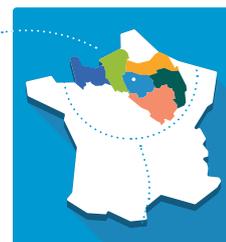
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie

du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Restons connectés sur

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie

Donnez votre avis sur

**DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021**

LES COMITÉS DE BASSIN

les inondations et le milieu marin

L'eau

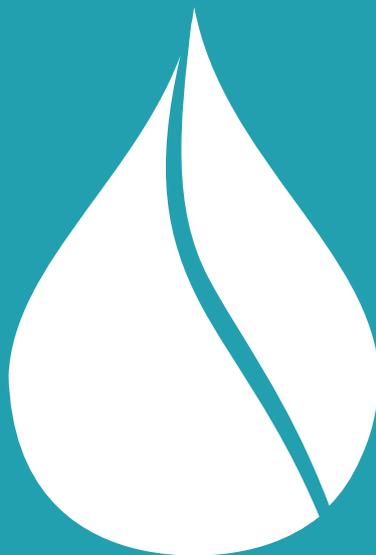
Répondez à la consultation du public sur www.eau-seine-normandie.fr



Nouveau

Découvrez les nouveaux "Podcasts" sur les hommes et les rivières

UN SERVICE DE LA RÉGIE PUBLIQUE :



eau
métropole
ROUEN NORMANDIE

Métropole Rouen Normandie

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits

www.metropole-rouen-normandie.fr